



**FINANCES  
PUBLIQUES**

Montreuil, le 20/10/2016

# TRANSFERT DE LA BNIPF

## La CGT Finances Publiques s'adresse à Monsieur le directeur général

Monsieur le Directeur Général,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la CGT Finances Publiques dénonce depuis très longtemps la dégradation du dialogue social à la DGFiP. C'est dans le contexte de déni de ce dernier de votre part que nous n'avons pas participé au Groupe de travail sur la BNIPF. Cependant, la lecture des documents préparatoires à cette réunion que vous nous avez adressés appelle de notre part un certain nombre de remarques et réserves.

Concernant les évolutions que vous proposez en matière d'attribution des renforts, la CGT Finances Publiques considère que celles-ci ne sont pas satisfaisantes :

- ▶ vous proposez d'affecter notamment un nombre plus important de renforts au sein d'un même SPF, dans la logique de permettre la résorption de façon substantielle du nombre de formalités en stock. Pour la CGT Finances Publiques, l'accumulation de ces stocks, et la volonté affichée de pérenniser la présence des brigadiers dans les SPF dévoile vos projets de supprimer des emplois dans ces services.
- ▶ en corollaire, vous indiquez vouloir cibler les affectations des agents de la BNIPF en priorité dans les SPF dont la fusion serait envisagée dans une logique d'accompagnement des réformes en cours. Pour la CGT Finances Publiques, ces réformes ne répondent nullement au besoin de service public et vont continuer à dégrader la qualité de ce dernier. C'est d'ailleurs la raison essentielle de notre opposition à vos projets de fusions que vous tentez d'imposer aux personnels.
- ▶ vous envisagez de mettre en place dès janvier 2017 une logique d'affectation par site qui ne saurait nous satisfaire. En effet, la CGT Finances Publiques ne cautionne pas la prise en compte de l'ensemble des SPF d'un site en gestion conjointe.

Vous indiquez vouloir développer le travail en site distant avec la mise en place d'une expérimentation.

- ▶ Pour cela vous présentez une expérimentation en deux temps, où l'agent affecté en renfort d'un SPF distant pourrait effectuer cette mission dans celui le plus proche de son domicile.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a aucun doute quant à la motivation de l'administration dans cette réflexion : il s'agit ni plus ni moins de réaliser des économies budgétaires en limitant les coûts liés aux frais de déplacement des agents concernés ! C'est d'ailleurs un comble quant on voit les freins que l'administration met sur les possibilités de télétravailler sur des sites dédiés pour l'ensemble des agents.

Mais surtout, la CGT Finances Publiques vous alerte sur les risques psycho-sociaux et organisationnels que vous allez engendrer avec cette expérimentation. Comment imaginer qu'un agent travaillant dans un site puisse être mis en autarcie au sein de celui-ci sans craindre des conséquences ? Au-delà de la pression hiérarchique qui ne manquera pas de s'exercer, le brigadier ne pourra laisser les collègues du service dans lequel il est physiquement présent en difficultés sans lui-même se sentir concerné. Et si jamais cela arrivait, quels pourraient alors être le ressenti et la pression de groupe qui s'exerceraient sur lui ?

La fiche ne présente aucune garantie en ce sens, ce qui n'est pas acceptable.

Concernant les modalités de changement d'affectations des agents, vous indiquez un transfert de ceux-ci de la DRESG vers le SDNC, indiquant qu'ils devront formuler une demande de mutation pour pouvoir suivre leur mission.

• Dans ce cadre, vous proposez une harmonisation du niveau d'affectation des trois catégories A, B et C en « SDNC – Sans résidence – BNIPF », alors les cadres B et C dépendaient de la RAN de Noisy- le Grand jusqu'à présent. Or, vous n'indiquez rien sur les incidences que pourrait avoir ce changement en cas de suppression de l'emploi de l'agent. Aujourd'hui, les agents B et C bénéficient d'une garantie à la RAN de Noisy-le-Grand, pour la CGT Finances Publiques, il est indispensable que les agents bénéficient de la plus grande transparence dans les incidences d'un tel choix. Surtout, il est pour nous inacceptable que des mécanismes de garantie soient remis en cause par un tel procédé sans discussion sur les possibilités qui pourraient s'offrir aux agents concernés.

Si on met ceci en lien avec le point du travail en site distant, c'est tout gagnant pour l'administration, mais rien pour les agents !!!

Enfin, vous indiquez que « les propositions en matière indemnitaires seront exposées à l'occasion du groupe de travail dédié ».

Pour la CGT Finances Publiques, il est inconcevable que l'on aborde la question transfert de la BNIPF vers le SDNC alors même que les conséquences sur le régime indemnitaire des agents ne sont pas abordées. Dans le contexte actuel de remise en cause permanente des droits et garanties acquis par les agents de la DGFIP, et comme l'illustre la question du travail en site distant, le silence de votre part sur cette question ne peut nous amener qu'à une seule conclusion logique : l'administration envisage de remettre en cause le régime indemnitaire des agents concernés au travers de cette réorganisation dans un seul but d'économies. A ce niveau là, ce n'est plus de la mesquinerie, cela devient de l'avarice...

Sur tous ces éléments la CGT vous demande des réponses.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général

Olivier VADEBOUT